

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 novembre 2020

DCM N° 20-11-19-15

Objet : Tableau des effectifs au 1er novembre 2020.

Rapporteur: M. HUSSON

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Au regard de l'organisation de la collectivité proposée par la nouvelle gouvernance, des besoins en ressources humaines ont émergé et nécessitent une adaptation des effectifs en conséquence.

Par ailleurs, la Ville de Metz n'a plus de besoin correspondant au grade d'ingénieur en chef hors classe. Le poste n'ayant plus lieu d'exister au sein de la collectivité, il est proposé de supprimer ce poste d'ingénieur en chef hors classe au tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2020.

Ainsi, il est proposé d'ajuster le tableau des effectifs de la Ville de Metz comme suit :

- Pour la filière administrative :

Création de 3 postes d'Attachés Territoriaux
Création de 3 postes de Rédacteurs Territoriaux

- Pour la filière Police :

Création de 20 postes de Gardiens Brigadiers

- Pour la filière technique :

Suppression d'un poste d'Ingénieur en Chef Hors classe.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires dans la Fonction Publique territoriale,

VU l'avis du Comité Technique du 13 octobre 2020,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le tableau des effectifs,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CREER** 3 postes d'Attachés au 1^{er} novembre 2020.
- **DE CREER** 3 postes de Rédacteurs au 1^{er} novembre 2020.
- **DE CREER** 20 postes de Gardiens Brigadiers au 1^{er} novembre 2020.
- **DE SUPPRIMER** un poste d'Ingénieur en Chef Hors classe au 1^{er} novembre 2020.
- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs joint en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à la présente.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à allouer les crédits nécessaires à la création de ces postes au BP 2021.

| |
|---|
| Service à l'origine de la DCM : Emploi, formation et parcours professionnels Commissions : Référence nomenclature «ACTES» : 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. |
|---|

| |
|---|
| Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz , Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération. |
|---|

| |
|---|
| Membres assistant à la séance : 52 Absents : 3 Dont excusés : 3 |
|---|

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ